***Le télétravail depuis son domicile nécessite une connexion internet type « box », avec des débits minimum prérequis.***

Afin de vérifier que votre ligne vous permette de télé-travailler dans de bonnes conditions, il vous est demandé d’effectuer le test de bande passante décrit ci-dessous, et de reporter les résultats en bas de page.

Entrez l’adresse suivante dans votre navigateur depuis un ordinateur personnel à votre domicile :

 <https://www.60millions-mag.com/debitest-60-le-testeur-de-connexion-de-60-millions-de-consommateurs>

Puis cliquer sur le bouton « ***Je teste ma connexion*** ». Assurez-vous que votre bande passante n’est pas simultanément sollicitée par d’autres matériels (ordinateurs, TV, tablettes…)

A la fin du test, veuillez sélectionner l’icône « Détails »

 

*Veuillez noter ici vos résultats ou faire une capture d’écran (à joindre à la demande)* :

 :  :  :

  Délai de lancement :

 Délai de lecture totale :

 Qualité :

 : <https://www.google.fr/infi/policies/privacy>:

 <https://fr.wikipedia/org>:

 <https://www.bing/com/?cc=fr>:

 https://www.seloger.com:

Les débits de votre accès internet doivent être à minima de **2 Mb** en descendant,

Et **512 Kb** en remontant.

Si tel est le cas, vous pouvez valider la case à cocher

[ ]  **Les caractéristiques techniques de mon accès internet me permettent de travailler à mon domicile (cf. test)**